

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 436/SEJ portant nomination des présidents des bureaux de vote.

n° 436/SEJ

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication
23 mai 1969

Numéro JO
n° 11 du 27/05/1969

Date du numéro
27 mai 1969

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

À l'occasion des élections présidentielles prévues par le décret du 2 mai 1969 susvisé, les présidents des bureaux de vote établis pour le premier et éventuellement le second tour, sont nommés conformément au tableau annexé au présent arrêté.

Art. 2.— Le présent arrêté qui sera publié selon la procédure d'urgence, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Haut-Commissaire de la République et par délégation, Le Haut-Commissaire adjoint, André MARTIN-DELAHAYE.